

L'AMAP AUX POTES

ASSOCIATION LOI 1901



Siège social : Centre social de Cusset

Téléphone : 07 83 53 23 71

Mail : amapauxpotes@outlook.fr

Site internet : <https://amapauxpotes.com>

Groupe discussion : amap_aux_potes@framalistes.org

Facebook : <https://www.facebook.com/amapauxpotes>

Télégram : <https://t.me/amapauxpoteslesnouvelles>

BULLETIN D'ADHÉSION Printemps / Été 2023

Je, soussigné(e) _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail _____

Adhère à l'association **AMAP AUX POTES** pour la **période printemps/été 2022-2023** (avril 2022 à septembre 2023).

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association qui sont à la disposition de l'adhérent(e) sur le site internet de l'association ou sur simple demande.

L'adhérent(e) reconnaît avoir pris connaissance des principes des Amap, tels que définis dans la charte des Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes disponible sur <https://amap-aura.org/>

Montant de l'adhésion : (8,50€ minimum, 10€ ou plus selon vos moyens) : _____ €

Le montant total de 17€ pour une année entière est réparti de la façon suivante :

- 15€ sont reversés au Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes, qui donne le droit d'être une Amap.
- 2€ sont pour le fonctionnement de l'association Amap aux potes, notamment pour l'utilisation de la cour du centre social.

Règlement par chèque à l'ordre de **Amap aux potes**

Nom de la banque : _____

Numéro de chèque : _____

NB. L'Amap aux potes a ouvert un compte bancaire au crédit coopératif.

L'adhérent(e) s'engage, en outre, **à participer à l'organisation des distributions de paniers de légumes en se déclarant auprès du producteur au moment de la distribution.**

NB : Beaucoup d'informations sont diffusées via le groupe de discussion, les page facebook et Télégram, cités en entête du bulletin. Si vous souhaitez vous y inscrire, rendez-vous sur le lien https://framalistes.org/sympa/subscribe/amap_aux_potes.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'adhérent(e)